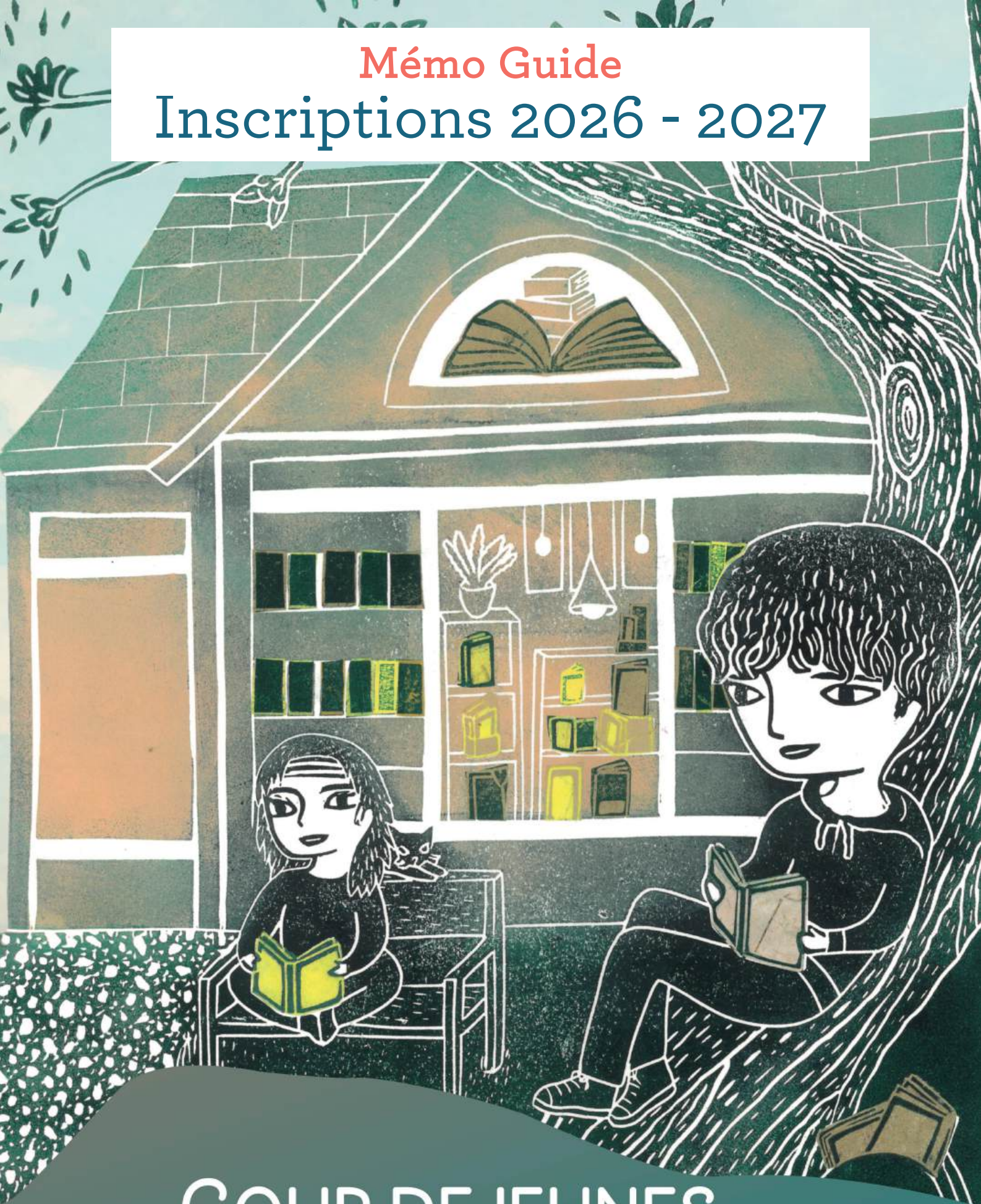


Mémo Guide Inscriptions 2026 - 2027



COUP DE JEUNES
en librairie

COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

LE DISPOSITIF

Dispositif national « Jeunes en librairie »

Il bénéficie aux collégiens, lycéens, aux apprentis de toutes filières et aux jeunes scolarisés placés sous-main de justice, sur tout le territoire national. **Il finance des projets portés par des professeurs, accompagnés par des libraires.**

En Normandie, le dispositif « **Coup de jeunes en librairie** » est mené par un Comité de pilotage, regroupant des représentants de la DRAC, de la DAAC, de l'agence régionale du livre Normandie livre et lecture, et de l'association des librairies indépendantes de la région, Librairies en Normandie, à qui est confié le pilotage du dispositif.

Objectifs

Objectifs généraux : Le dispositif est basé sur la promotion de la lecture, la découverte des librairies indépendantes et l'approche de la filière professionnelle du livre et de la lecture.

Objectifs pédagogiques : Les projets ont pour objectif premier de développer le plaisir de lire, de communiquer autour de ses lectures mais aussi d'aiguiser son esprit critique. La découverte, par les élèves, de l'existence des librairies indépendantes dans leur environnement est également un point majeur de ce dispositif.

Les projets sont conçus librement par les équipes éducatives au sein des établissements. Celles-ci bénéficient du partenariat d'une librairie indépendante, du soutien de l'équipe d'appui et d'un accompagnement financier (détail ci-après). L'implication d'autres acteurs de la chaîne du livre est fortement encouragée (bibliothèques publiques de proximité, manifestations littéraires, auteurs écrivains illustrateurs, éditeurs, imprimeurs, etc.). De nombreux projets prévoient ainsi des actions culturelles, des déplacements ou des accueils en établissement.

CALENDRIER

2026 - 2027

Juillet 2026 :

- 3 juillet : lancement de l'appel à candidature

Septembre 2026 :

- renseignement des enseignants et librairies pour dépôts des candidatures
- dépôt des candidatures sur Adage
- 25 septembre : date limite de réception des candidatures

Octobre 2026 :

- instruction des candidatures
- comité de sélection
- annonce des projets sélectionnés
- constitution des sélections « coup de cœur » par les libraires

Novembre 2026 :

- 3 novembre : ½ journée formation sur la filière professionnelle livre et lecture, en présentiel au Salon du livre jeunesse de Rouen (sous réserve).
- 18 novembre, 14h : Webinaire de présentation du dispositif, échanges entre les professeurs et les coordonnateurs.
- commandes et livraison des lots de livres pour les sélections « coup de cœur »

Décembre 2025 :

- 9 décembre : formation optionnelle en distanciel sur la création des vidéos et la dimension technique des productions.

Janvier 2026 :

- visites des libraires dans les établissements

Janvier > avril 2026 :

- projets en actions : lectures, rencontres, visites et réalisations des vidéos, visite des élèves en librairie.

Mai 2025 :

- 14 mai : date limite de dépôt des vidéos, textes et images

Juin 2025 :

- 4 juin : clôture des activités et des visites
- restitutions, diffusion des vidéos

Ce calendrier est indicatif, il est susceptible d'être modifié.

Les dates indiquées pour les visites obligatoires sont indicatives : elles sont à fixer conjointement par les partenaires, équipes éducatives et libraires, en fonction de leurs préférences et possibilités.

MISE EN ŒUVRE

Trois parcours possibles

Au moment de la candidature, les enseignants choisissent de bâtir leur projet dans le cadre d'un des trois parcours proposés :

A - parcours « coup de cœur »

Le libraire partenaire propose une sélection de 3 livres (somme maximale pour un lot fixée à 50 €) adaptés à l'âge des élèves et faisant la part belle à la littérature et aux auteurs contemporains. L'enseignant organise les modalités pédagogiques d'un parcours de lecture avec cette sélection, puis les élèves élisent leur livre « coup de cœur » et en réalisent une vidéo de présentation.

B - parcours « métiers du livre »

Le libraire conseille les équipes pédagogiques dans l'élaboration d'un parcours culturel permettant aux élèves de découvrir les métiers et les lieux de la filière livre. Ce parcours peut comprendre des visites (musées, médiathèques, salons, etc.), des rencontres au sein de l'établissement (auteurs, illustrateurs, éditeurs, bibliothécaires, etc.), et autres actions culturelles proposées par l'équipe enseignante avec l'aval du chef d'établissement.

C - parcours mixte

Le parcours « coup de cœur » est enrichi de rencontres et/ou visites en lien avec la sélection proposées par le libraire (accueil d'un auteur ou d'un éditeur en établissement, visites de lieux du livre ou manifestations, etc.).

Visites obligatoires

Tous les projets incluent deux visites obligatoires :

- **La visite du libraire en établissement** : il vient à la rencontre des élèves pour présenter son métier, son parcours, et sa sélection pour les parcours coup de cœur ou mixtes.
- **La visite des élèves en librairie**, qui leur permet la découverte de ces commerces particuliers, la diversité des propositions qu'on y trouve. C'est lors de cette visite que les élèves font valoir leur bon d'achat individuel de 20 €.

L'organisation de ces visites revient aux partenaires, enseignants et libraires, qui les placent au mieux selon le projet pédagogique et leurs disponibilités, avant la date de clôture des activités le 4 juin.

PRODUCTIONS

Les enseignants s'engagent à réaliser avec les élèves pour le 14 mai 2027 :

- 1 vidéo (3 minutes maximum)
- Trois textes courts rendant compte du parcours
- Trois photos numériques rendant compte du parcours

VIDÉO :

Le choix du contenu des films est laissé à la libre créativité des équipes pédagogiques, et des élèves.

Il est judicieux de filmer et prendre des photos pour chaque moment du projet, les visites, les accueils, les temps en classe, etc.

Des interviews vidéo courtes des élèves, acteurs principaux du projet, ou des intervenants invités, peuvent être réalisés sur la base de deux questions simples :

- En quelques mots, qu'est-ce que Coup de jeunes en librairie pour vous ?
- Que vous apporte le dispositif ?

À titre indicatif, peuvent être évoqués, selon les projets, les points suivants :

- Coup de cœur : processus de vote, présentation du livre élu par les élèves, au choix résumé.
- Métiers du livre : présentation du parcours d'actions culturelles des élèves, interview des intervenants, présentation des lieux visités, etc.
- Mixtes : un peu les deux... soit dans deux vidéos distinctes ou soit dans une vidéo mêlant activités et présentation.

La créativité dans l'écriture, le tournage et le montage des films est grandement encouragée. Veillez à la qualité de la prise de son, c'est souvent ce qui est le moins réussi et nuit au plaisir de regarder les films.

PRODUCTIONS ÉCRITES :

Une production écrite, constituée de **trois textes courts** (50 à 150 mots), en vue d'une publication numérique regroupant la présentation de l'ensemble des parcours, est également demandée.

Ils auront pour sujet la présentation :

- de la ou des classe(s) participantes)
- du parcours réalisé durant l'année
- du livre « coup de cœur » des élèves

Pour illustrer cette publication numérique, vous nous enverrez **une sélection de trois photos en format numérique**, prises lors des différents temps forts du parcours (lecture, rencontres avec les professionnels, visites, etc).

MODALITÉS FINANCIÈRES

Parcours « coup de cœur »

- Le projet est appuyé par une **contribution forfaitaire de 150 €** en vue de l'achat des lots de livres par les établissements auprès du libraire partenaire.
- Cette somme sera versée par la DAAC à l'établissement avant le 31 décembre 2026.

Parcours « métiers du livre »

- Le projet bénéficie de prise en charge financière de tout ou partie des coûts correspondant au parcours d'action culturelle. Cette somme est plafonnée à **950 €**.
- Le soutien financier se fera par la **prise en charge directe de factures, qui seront réglées aux prestataires** directement par Librairies en Normandie.
- Les enseignants contactent directement les prestataires, font établir des devis qu'ils transmettent par mail à Nicolas Sorel, ainsi que les factures une fois les prestations effectuées.

Parcours « mixtes »

- Le projet est appuyé par une contribution forfaitaire de **150 €** en vue de l'achat des lots de livres par les établissements auprès du libraire partenaire.
- Cette somme sera versée par la DAAC à l'établissement avant le 31 décembre 2026.
- Le projet bénéficie de prise en charge financière de coûts correspondant au parcours d'action culturelle. Cette somme est plafonnée à **650 €**.
- Le soutien financier se fera par la **prise en charge directe de factures, qui seront réglées aux prestataires** directement par Librairies en Normandie.
- Les enseignants contactent directement les prestataires, font établir des devis qu'ils transmettent par mail à Nicolas Sorel, ainsi que les factures une fois les prestations effectuées.

Pour l'ensemble des parcours

Tous les élèves inscrits bénéficient d'un bon d'achat individuel de **20 €** à faire valoir dans la librairie partenaire.

FOIRE AUX QUESTIONS

Qui choisit les livres de la sélection « coup de cœur » ?

- La sélection de 3 livres revient au libraire, fin connaisseur de l'actualité éditoriale. Les échanges avec l'équipe pédagogique sont évidemment possibles, afin que la sélection corresponde au mieux au profil des élèves, mais c'est bien le libraire qui est le maître de ce choix.

Qui achète les livres de la sélection « coup de cœur » ?

- Ils sont achetés par les établissements, sur le modèle des transaction habituelles avec les libraires pour l'achat d'ouvrages. L'établissement reçoit ensuite une contribution financière de la DAAC. À l'issue du projet, ces livres restent la propriété des établissements.

Le libraire doit-il appliquer une remise sur l'achat des livres dans le cadre du dispositif ?

- Il s'agit d'une transaction commerciale « classique », les libraires sont libres d'appliquer ou non une remise, selon leurs habitudes générales et les relations qu'ils veulent établir avec l'établissement.

La visite des élèves en librairie peut-elle avoir lieu avant la visite du libraire en classe ?

- Si nous recommandons de commencer par la visite du libraire en classe, pour que la visite des élèves se fasse ensuite en connaissance du fonctionnement de l'établissement, il est tout à fait possible de faire autrement.
- L'organisation de ces visites revient pleinement aux partenaires, équipe pédagogique et libraires, qui font pour le mieux selon les modalités du projet et les contraintes pratiques de chacun.

Est-il obligatoire de faire un film ?

- Oui, la création audiovisuelle fait partie du dispositif.

Est-il possible de réaliser plus d'un film ?

- Si le projet pédagogique le demande, il est bien sûr possible de réaliser autant de films que nécessaire. Il est toutefois demandé aux enseignants qui réaliseront plusieurs films d'en sélectionner 2 maximum pour envoi à l'équipe d'appui.



COUP DE JEUNES en librairie

ÉQUIPE D'APPUI POUR LES LIBRAIRES ET LES ENSEIGNANTS :

Coordination :

nicolas.sorel@polygraphe.art - 06 82 14 65 87

Professeur en charge du dispositif pour la DAAC Normandie :

kathia.nasillski@ac-normandie.fr

Dossiers d'inscription accessibles sur Adage

Un dispositif financé par le ministère de la Culture

DRAC Normandie et la Délégation académique à l'action culturelle - DAAC Normandie

Coordination : Librairies en Normandie

Avec le soutien de Normandie Livre & Lecture

